



## DEBAT PUBLIC REGIONAL SUR LA PPE

MAZAMET

Occitanie

COMPTE RENDU

---



### 1/ Présentation de l'initiative

Organisateur(s) : Collectif régional Toutes Nos Energies - Occitanie Environnement

Intitulé de l'évènement : REUSSIR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE DANS LES ESPACES RURAUX - Comment sortir de l'impasse de l'éolien industriel ?

Date et Lieu : 30 mai 2018 Palais des congrès de Mazamet (Tarn)

Forme de l'initiative : 4 ateliers suivis d'une séance plénière

***Cette initiative avait été annoncée par l'envoi d'un cahier d'acteur (en annexe).***

Notre collectif citoyen réunit 160 associations locales d'Occitanie, riches de la diversité d'origines, d'expériences et de compétences de leurs membres. Il a tenu à inscrire ses réflexions dans le cadre du débat public sur la PPE, convaincu qu'une participation citoyenne active constitue un impératif pour la réussite de la transition énergétique. Il a été précisé au départ que nous étions ancrés dans les territoires ruraux et que nous dénonçons l'éolien industriel comme un contre exemple de ce que devrait être la transition écologique et solidaire.

### 2/ Déroulement

Le débat public, ses principes et son organisation ont été présentés en séquence initiale par M Bruno Védrine, garant du débat.

Plusieurs exemplaires du dossier du maître d'ouvrage et du rapport du CESE, fournis par la CNDP ont été mis à disposition du public. La vidéo de présentation de la Commission a été diffusée après une introduction de M Bruno Védrine. Le questionnaire a également été diffusé.

Aucun questionnaire ne nous a été remis à la sortie de cette première séquence, qui a cependant fait l'objet d'une question de fond posée par Jean Blin (Pyrénées-Orientales) relative à la cohérence chronologique entre la PPE et les SRADDET (puis les PCAET, les PADD et enfin les SCoT ou PLUI dans les EPCI qui doivent prendre en compte le volet énergétique du SRADDET), lesquels se situent sur des horizons de temps différents : la PPE 2028, et le SRADDET 2050. Cette question a été relayée le 3 juin 2018 auprès de la CNDP (question n°467).

### Qualité des intervenants : fonctions et qualités.

#### Représentants de l'Etat invités :

Etat non représenté (quelques préfets et sous-préfets se sont courtoisement excusés) ; aucun responsable de la DREAL.

#### Elus invités :

La présidente de Région a délégué un représentant, Bernard Gilabert, conseiller régional - membre de la commission sectorielle Transition énergétique. Aucun député, sénateur (plusieurs excusés). Plusieurs présidents de Communautés de communes, de PNR

#### Intervenants officiels :

Olivier Fabre, maire de Mazamet (Tarn)  
Daniel Vialelle, président du PNR Haut Languedoc

#### Personnalités qualifiées :

Jacqueline Balvet, spécialiste transition énergétique au sein du mouvement ATTAC France  
Loïc Blanc, chargé de gestion-coopération-communication chez ENERCOOP (excusé)  
Bruno Bouteille, industriel, société SIREA (Tarn)  
Marie-Laure Cambus, directrice de FNE Midi-Pyrénées  
Jean Huillet, maire de Camon (Ariège), président de la fédération Pyrénées cathares  
Me Morvan Le Berre, avocat au barreau de Bruxelles  
Jérôme Llobet, coordinateur du Pôle Territoires Durables ADEME Occitanie  
Danièle Pellier, ancienne administratrice de ANTICOR national  
Thierry Rutkowski, vice-président LPO de l'Aude  
Daniel Steinbach, président de la Fédération nationale Vent-de-Colère  
Jacques Thomas, écologue, SCOP Sagne (Tarn)

L'ADEME a donc été présente, en tant qu'opérateur de l'État pour accompagner la transition énergétique. Son représentant a participé à l'un des ateliers et est intervenu à la table ronde de la séance plénière.

**120 personnes ont participé aux ateliers et 350 personnes environ ont assisté à la séance plénière :** citoyens ordinaires - membres d'associations locales ou régionales, agriculteurs, responsables d'entreprise, retraités - mais également des élus locaux, départementaux et régionaux.

Les 4 ateliers ont eu lieu dans des salles séparées, équipées en vidéoprojecteurs. La plénière s'est déroulée dans la grande salle selon une disposition de conférence, avec un podium sur lequel siégeaient différents intervenants, le garant du débat et l'animateur. Les participants ont pu s'exprimer oralement.

Lors de la plénière, après la présentation des synthèses des travaux réalisés en atelier, le public a pu intervenir : une douzaine d'interventions orales sur demande écrite, puis une vingtaine de façon libre, dans la limite du temps imparti. De plus une dizaine d'interventions écrites ont été déposées.

L'ambiance générale a été jugée favorablement par de nombreux témoignages de participants (oralement ou par messagerie). Nous retiendrons en particulier le témoignage de M Védrine, garant du débat, ainsi que le message de M Llobet représentant de l'ADEME: «... *il me semble que tous les points de vos ont été abordés. Je suis pour ma part satisfait du déroulement de l'évènement et des échanges que j'ai pu avoir avec les participants...* »

Retrouver les informations sur l'évènement sur : <http://toutesnosenergies.fr/index.php/mazamet-81/>

### 3/ Contenu des échanges

Les échanges ont porté sur l'ensemble des questions posées dans le document du maître d'ouvrage de la PPE qui ont été portées à la connaissance des participants aux ateliers. Chaque atelier a abordé ces questions selon un axe thématique particulier :

Atelier 1 : Energies et Environnement

Atelier 2 : Energies et Société

Atelier 3 : Energies et territoire

Atelier 4 : Energies et Droit

#### ▪ les principaux thèmes problématiques abordés dans les ateliers :

Le dossier PPE, avant tout technique et économique, ne prend pas en compte, sauf exception, les questions environnementales autres que la réduction des gaz à effets de serre, la dimension sociale, ou encore l'attractivité des territoires ruraux. D'où la répartition des travaux en les 4 thématiques suivantes :

#### **Atelier 1 : Energies et environnement (écosystèmes, eau, biodiversité) :**

Est-il possible de limiter sinon empêcher les excès de l'extractivisme des matières premières lié à la transition énergétique, l'exploitation des ressources dans des conditions sociales et environnementales néfastes, l'artificialisation des sols, les atteintes aux réserves en eau, les atteintes à la biodiversité, à la santé humaine ?

Comment obtenir qu'à tous les niveaux des services de l'Etat concernés les dossiers soient instruits au travers d'expertises fiables et d'une rigueur absolue ?

#### **Atelier 2 : Energies et société (choix énergétiques et alternatives sociales) :**

Pourquoi rechercher des alternatives ? → problématiques des énergies fossiles, du réchauffement climatique, du nucléaire, des « modèles » dominants (éolien industriel). Est-il possible d'arrêter la surenchère production/ consommation ?

Comment mettre en place des règles de conditionnalité, comment donner toute leur place aux économies d'énergie (qui, avec quels moyens ?), à la diversité des solutions, adaptées aux territoires, acceptées, durables ? Réorienter les esprits, les ressources financières, les pratiques ?

#### **Atelier 3 : Energies et territoires (démocratie, citoyenneté) :**

Est-il possible de sortir d'un modèle imposé, centralisé entre les mains d'une minorité, soumis aux logiques financières ?

Comment aller vers une réappropriation de l'énergie (bien commun), ce qui supposerait : information partagée, concertation efficiente, participation aux processus de décision, préférence donnée aux modèles de proximité et coopératifs, prise en compte des spécificités d'un territoire et des attentes de ses habitants ?

#### **Atelier 4 : Energies et droit (contexte juridique et réglementaire) :**

Le secteur de l'énergie échappant au droit commun (législation adaptée en sa faveur, cf. les avantages acquis de la filière éolienne, y compris projet de décret Lecornu), le citoyen est-il absolument désarmé ? Comment améliorer les règles et les pratiques pour donner leur place aux citoyens : accès à l'information, participation à l'élaboration des projets et aux processus décisionnels pour stimuler des projets locaux adaptés aux territoires ?

Les questions jointes de la définition de l'énergie renouvelable et des mérites, avantages et inconvénients des différentes énergies dites « renouvelables » ont été soulevées. Sur ce point, il a été noté que ces questions n'ont pas, à ce jour, été résolues malgré plus de 15 années de mise en œuvre d'une politique de financement public de la production d'électricité par sources « renouvelables ».

## **Le consensus s'est établi sur les points suivants :**

le débat public doit n'être qu'une étape, compte tenu des enjeux techniques (R&D, nouvelles filières) et des enjeux économiques colossaux associés.

Nombre de questions n'ont pas trouvé de réponses dans cette 1<sup>ère</sup> étape, comme l'on peut s'en convaincre par d'autres débats publics PPE ou par les points de vue et commentaires exprimés sur le site de la CNDP. Des approfondissements seront nécessaires, à réaliser par des autorités pluridisciplinaires légitimes, avant tout arbitrage politique : **le débat ne peut se clore le 30 juin 2018 au soir.**

- la transition énergétique n'est pas qu'énergétique : elle est aussi bien environnementale, sociale et économique.

Les territoires ruraux, qui ont leurs propres ressorts d'attractivité, ne doivent pas devenir de simples fournisseurs en énergie des centres urbains.

- L'objectif de la PPE est en priorité de décarboner l'énergie et non pas de produire plus d'électricité, qui en France est décarbonée à 95%.

Pour choisir et agir, priorités doivent être données et dans l'ordre à :

(1) la sobriété énergétique, qu'il s'agisse de nouveaux modes de consommation et de partage ou de l'accompagnement des arbitrages individuels (isolation, chauffage, transports).

(2) des solutions EnR compatibles avec l'attractivité des territoires et leurs caractéristiques environnementales, acceptées par les habitants, à faible impact carbone Monde, pilotables, et au meilleur coût.

### **Dans la recherche d'une compatibilité au plan environnemental, deux actions sont prioritaires :**

- répondre aux objectifs « biodiversité - cause nationale » (zones classées, domaines vitaux pour l'avifaune et les chiroptères) et « paysages/ sites classés » (zones Unesco, grands sites de France ou d'Occitanie, Loi Montagne, Loi Littoral).

- repenser les fondements de la filière Eviter-Réduire-Compenser (E-R-C) : cette question n'est pas spécifique à la transition énergétique, elle trouve néanmoins sa place dans la vision d'une transition qui doit être environnementale autant qu'énergétique.

- La France doit conserver un haut niveau de qualité globale de l'électricité fournie : qualité technique, sans effacement de consommation, et prix équitablement réparti. Le coût complet du mix énergétique programmé, soutiens publics inclus, devra être révélé, comme le demande la Cour des Comptes.

- Afin de favoriser l'appropriation des projets par les citoyens dans leurs territoires, et de renforcer ainsi la confiance des citoyens, il est nécessaire de :

1. établir et garantir l'indépendance de l'autorité environnementale.

2. mettre les territoires en mesure de conserver la libre maîtrise de leurs solutions énergétiques (sobriété/ production).

3. informer et consulter les citoyens et les riverains tout au long des projets. Deux axes majeurs : renforcer les modalités de prise en compte des avis et des propositions construites par les citoyens et leurs associations, et réévaluer les procédures d'enquête publique dans le sens d'une réelle prise en compte des avis exprimés.

4. renforcer les services de l'Etat dans leur mission de police administrative, la qualité du contrôle et des suivis.

5. sécuriser les acteurs impactés par les projets énergétiques, par des mesures équilibrées et durables, tant au point de vue des procédures que des aides de toutes natures applicables.

Les avis émis ci-dessous ont été autant que possible mis en regard de la grille CNDP : **COMPRENDRE/ AGIR/ CHOISIR/ GOUVERNER.**

## Les avis présentés à la plénière :

Les avis 1 à 6 sont issus de l'atelier n°2 qui avait pour charge de coller au plus près des demandes formulées dans le dossier officiel de la PPE : cependant, cet atelier a lui-même mis en évidence que plusieurs dimensions étaient absentes dans le dossier officiel, qu'elles soient d'ordre environnemental (au-delà du seul objectif de réduction des gaz à effet de serre), sociales et démocratiques, juridiques et réglementaires, ou encore relatives à la compatibilité d'une politique de l'énergie avec l'objectif d'attractivité des territoires:

### 1. Investir dans la R & D et l'exploration de nouvelles pistes et de nouvelles filières

**COMPRENDRE**

Objectif : inventer un nouveau monde, soucieux de la planète

Argument : Plutôt que d'investir dans des EnR coûteuses, investir dans la R&D

Parmi les actions à mener (ex de R&D) :

- exploitation des énergies fatales
- développement des stockages inters-saisonniers (matériaux à changement de phase ...)
- cogénération dans le parc industriel occitan.

### 2. Conserver un haut niveau de qualité et coût de l'électricité fournie :

- au plan technique : sans à-coups de tension, et sans rupture d'approvisionnement : pas de politique d'effacement de consommation

- au plan économique : répartition équitable de la charge financière

**AGIR/ CHOISIR**

Objectif : sécuriser l'avantage concurrentiel économique et social majeur de la France, à savoir le prix de l'électricité et sa qualité technique

Arguments :

- la France dispose d'une qualité de fourniture électrique reconnue : la qualité de l'électricité s'analysant en termes de disponibilité, de stabilité de tension, et de stabilité de fréquence, généraliser la non-pilotabilité de cette forme d'énergie par un excès de renouvelables intermittents serait une régression économique et sociale majeure.
- de même, mener une politique d'effacement soi-disant volontaire serait une régression sociale et une nuisance portée à l'économie du pays.
- les personnes vulnérables sont toujours les premières victimes des politiques de prix menées dans l'intérêt exclusif des opérateurs de l'énergie.

Certaines EnR ont bénéficié d'aides exorbitantes du droit commun, par surcroît sans équité envers d'autres EnR, et ce sont toujours les consommateurs qui en subissent les frais. Des fortunes considérables se sont bâties sans contrôle public, à l'exception notable de celui exprimé par la Cour des Comptes par son rapport du 18 avril 2018.

Parmi les actions à mener :

- privilégier les EnR ne nécessitant pas de créer des capacités de substitution
- mener une politique alternative à toute logique d'effacement de consommation
- limiter toute aide d'Etat à la phase de lancement de technologies réellement nouvelles
- mettre en œuvre systématiquement la demande de la Cour des Comptes (18 avril 2018) : *calculer et révéler le coût complet du mix énergétique programmé et les soutiens publics induits, et asseoir les décisions de programmation énergétique sur ces informations.*
- remettre à l'ordre du jour les tranches tarifaires et les tarifs sociaux.

### 3. Privilégier des choix de productions renouvelables répondant aux critères suivants :

- concourir à la réduction des gaz à effet de serre au regard de leur impact carbone complet Monde ;
- être acceptés par les habitants des territoires impactés ;
- être compatibles avec les caractéristiques environnementales du territoire ;
- disposer du meilleur coût complet du MW installé utile (utile : rapporté à son facteur de charge) ;
- être pilotables, et assortis d'une sécurité d'approvisionnement.

#### CHOISIR/ AGIR

*Objectif* : répondre aux enjeux de la transition énergétique et environnementale par une démarche globale : technique, économique et financière, environnementale, humaine et sociale, et prenant en compte l'aménagement du territoire

#### Arguments :

Tous les renouvelables n'ont pas la même valeur environnementale, sociale, économique etc. Il faut regarder de très près leur qualité ...

... environnementale (impacts sur les êtres humains à proximité et sur la biodiversité, impact carbone)

... technique (degré de disponibilité, à-coups de tension, intermittents et aléatoires ou pilotables)

... économique et financière complète (en intégrant les coûts de raccordement, source ADEME).

#### Parmi les actions à mener :

- établir une grille d'analyse commune, cf. ci-dessous :

caractéristiques de cette énergie		conditions
impact carbone		XXXXX
Renouvelable		facteur de charge xx%
respectueuse de l'environnement		XXXXX
respectueuse du cadre de vie		XXXXX
compatibilité avec le tourisme		XXXXX
compatibilité avec le pilotage du réseau		XXX
niveau d'investissement		XXXX

Des propositions ont été formulées pour améliorer cette grille, parmi lesquelles une répartition en trois zones :

1. faisabilité technico-économique : nombreux sous-critères assortis d'un poids et d'un score.
2. risques : multicritères ici encore, dont l'environnement dans tous ses compartiments (air, eau, sols, déchets, émission totale CO<sup>2</sup>/ cycle de vie du berceau à la tombe), paysage et cadre de vie, santé, activité économique dont tourisme, harmonie sociale, sécurité d'approvisionnement, risques d'accidents, etc.
3. acceptation.
  - s'interroger sur la définition du terme « renouvelable ».
  - établir des règles du jeu pour l'acceptation par les habitants, notamment riverains.

### 4. Priorité à la sobriété énergétique et aux solutions locales responsabilisantes, ainsi qu'à l'accompagnement des arbitrages individuels (ménages, secteur tertiaire) : isolation des bâtiments, mode de chauffage et mobilité.

#### CHOISIR

*Objectif* : encourager la sobriété énergétique sur des bases durables permettant une diminution effective des gaz à effet de serre

#### Arguments :

- Les solutions locales renforcent la responsabilité des acteurs du terrain, tant les particuliers que les collectivités locales. Elles mobilisent des ressources financières qui ne se seraient pas spontanément exprimées. Elles bénéficient financièrement en priorité aux territoires d'accueil.
- Les solutions locales autoconsommées ont en outre, dans certaines configurations, un coût moindre pour la collectivité, car elles ne requièrent pas de coûts de raccordement ni de coûts de substitution. **Tel est le cas des installations locales et des réseaux locaux de récupération de chaleur ou de froid.**
- La sobriété énergétique est prioritaire sur les solutions de production, en particulier pour le secteur automobile : elle seule garantira les premières victoires sur les gaz à effet de serre.

**Ainsi pourra être arrêtée la surenchère permanente production-consommation d'énergies.**

Parmi les actions à mener :

- établir un régime d'aides visible et stable, associant à des aides fiscales et parafiscales un ensemble coordonné d'aides bancaires et assurantielles.
- mode de chauffage : encourager en priorité le passage à des solutions « chaleur » et « réseaux de chaleur et de froid ».
- mobilité : développer le covoiturage et l'utilisation des transports en commun.
- mettre l'accent sur les transports, par des solutions destinées à réduire la pollution et la conso (petits véhicules, moteurs consommant peu ...), et développer les circuits courts afin de réduire les gaspillages du transport routier et maritime à grande distance (individuels et marchandises).
- mettre également l'accent sur des solutions d'éco-construction et d'habitat participatif.
- intégrer au programme officiel des écoles un programme d'éducation à la sobriété énergétique.

**5. En Région Occitanie, mettre en œuvre un programme de transition énergétique et environnementale répondant à un véritable cahier des charges et après évaluation par une autorité légitime et indépendante de tout réseau d'influence. Eriger auprès de la CNDP et du maître d'ouvrage cette dynamique en un programme expérimental de collaboration entre élus régionaux et société civile.**

**CHOISIR/ GOUVERNER**

*Objectif : faire réussir la transition énergétique et environnementale en région Occitanie et faire ainsi réussir la région toute entière.*

Arguments :

Le scénario technique REPOS 2050 de la Région Occitanie est un copié-collé sans discernement du scénario Negawatt 2050, lui-même discutable et discuté. Ce scénario est dépourvu de tout cahier des charges officiel, à caractère énergétique mais aussi environnemental. Ne prenant pas en compte les dimensions environnementale et humaine ni d'attractivité des territoires ruraux de la région, il contient des erreurs techniques et ne comporte aucun bilan énergétique complet ni aucun bilan financier. Or, une estimation fait apparaître que son coût est de l'ordre de 86 mds €, soit 1000€ par ménage et par an, sans tenir compte du stockage de l'hydrogène ni des coûts d'accompagnement à la sobriété énergétique.

=> au nom de l'efficacité de la dépense publique et dans l'esprit des demandes de la Cour des Comptes (rapport 18 avril 2018), il convient de procéder à l'évaluation de REPOS 2050, par les soins d'une autorité indépendante.

Parmi les actions à mener :

- faire valider un cahier des charges pouvant ressembler à celui proposé dans REPOSTA (source : associations citoyennes de protection de l'environnement d'Occitanie)
- faire évaluer REPOS et REPOSTA, conjointement, et retenir comme volet énergétique du SRADDET la meilleure des solutions au regard du cahier des charges retenu
- insister sur les impacts paysagers, car les paysages constituent notre ressource durable partagée la plus importante.

**6. Mettre les territoires (EPCI) en mesure de choisir librement des solutions adaptées à leurs caractéristiques tant en matière de sobriété énergétique qu'en productions renouvelables**

**GOUVERNER**

*Objectif : renforcer (ou ne pas nuire à) l'attractivité des territoires.*

Arguments :

Les territoires ruraux sont toujours spécifiques, au plan des paysages, de leur biodiversité, de leurs activités économiques incluant le tourisme, de leur ressources énergétiques et de leurs enjeux humains et sociaux. Les solutions ne sont pas reproductibles d'un territoire à l'autre.

Dans tous les cas de figure, la sobriété énergétique est prioritaire sur les solutions de production.

La liberté de choix des responsables politiques - à l'écoute des citoyens - est un critère de réussite, loin de toutes pressions (promesse de manne par des opérateurs et autres lobbies, promesses de subventions ...).

De plus, cette orientation sera source de création de valeur et donc de maintien de la vie économique du territoire.



### Parmi les actions à mener :

- mettre en mesure les services de l'Etat émettant des avis sur les projets ou décidant sur les projets d'acquiescer une vision ouverte et globale (au-delà de leur spécialité) sur ce que constitue profondément la spécificité et l'attractivité d'un territoire
- rechercher la participation des citoyens et l'appui des services de l'Etat plutôt qu'agir sous l'influence des lobbies quels qu'ils soient.
- former les élus à une transition énergétique et environnementale
- informer et outiller les territoires : cahiers des charges, grilles d'analyse de choix ...
- sanctionner les pressions exercées sur les élus locaux, notamment par les opérateurs.

### **Autres avis ou propositions recueillis hors atelier 2 portant sur les avis 1 à 6 ci-dessus :**

- Michel Napoli, retraité à Castres (Tarn) : nous avons la chance d'avoir un des premiers sites ventés en Europe, on a la tristesse d'avoir un bassin industriel délabré (textile, cuir ...); on peut développer l'énergie éolienne citoyenne et profiter du vent qui passe, avec 3 m<sup>2</sup> d'emprise au sol on peut produire 3MW d'énergie propre et fournir 3000 foyers. (*Réponse de la salle : on n'en veut pas, ça crée trop de problèmes humains et sociaux*).
- Guillaume Delaite, agriculteur à Montlaur (Aveyron) évoque les projets de méga-transformateurs tant en Aveyron que dans l'Aude, déplorant la volonté cachée sous-tendue qui est de développer le réseau seulement pour pouvoir produire plus d'EnR non souhaitées par les habitants et de les exporter. (*Réponse : l'atelier 2 a pour sa part (cf. ci-dessus) déploré la surenchère entre production et consommation d'où qu'elle vienne, il faut en effet sortir de cette logique infernale*).
- Patrice Goyaud, ingénieur retraité d'EDF, de Vabre (Tarn), met en cause la propagande vantant les mérites des réseaux communicants pour l'intégration des EnR intermittentes et non pilotables. Il remet, enfin, en cause le système Linky et le mensonge concernant son utilité pour la transition énergétique. (*Silence réfléchi de la salle*).
- Gilbert Dargegen, président d'une fédération de protection de l'environnement (Alet-les-Bains, Aude), déplore exemples à l'appui l'atteinte durable aux paysages qui résulte de certains projets EnR. (*Approbaton de la salle*).
- Dominique Migraine, trésorier de l'association VPPN (Hérault), évoque en citant un responsable de l'association française des professionnels de la géothermie (AFPG) le constat que l'Occitanie est éligible à 97% à la géothermie, avec pour utilisation prioritaire les réseaux de chaleur et de froid. Dès lors, pourquoi la Région n'incite-t-elle pas au développement de cette technique par des aides publiques appropriées ? (*Réponse : en effet, la géothermie a un fort potentiel en Occitanie, c'est une technologie accessible et pérenne, complètement renouvelable, et qui mériterait d'être soutenue au minimum au même niveau que des EnR plus discutables*).

### **Les avis 7 à 9 (rattachés à l'atelier 3) sont imprégnés des conclusions suivantes issues du débat :**

**La transition énergétique nous invite à renouveler nos modes de consommation et de production, pour répondre aux enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires et environnementaux.**

**Elle ne réussira que si elle est acceptée et appropriée par les citoyens. Il ne s'agit donc pas de « rendre acceptable » telle ou telle technique, mais de créer les conditions d'une véritable participation citoyenne.**

- 7. Informer les citoyens, individuellement ou collectivement par l'intermédiaire d'une association, de tous les projets concernant une modification de leur cadre de vie et l'aménagement du territoire sur lequel ils sont installés, pour en finir définitivement avec l'omerta qui entoure trop souvent la mise en place de projets et tout particulièrement les projets éoliens.**

**GOUVERNER/ convaincre les citoyens**

*Objectif : l'expression citoyenne étant l'une des composantes du lien social dans une société démocratique, promouvoir la participation effective des citoyens pour faire réussir la transition en agissant de telle sorte que les pouvoirs politiques et économiques n'imposent pas leurs règles sans un réel débat citoyen.*



## Arguments :

- on ne peut convaincre les citoyens qu'en leur donnant toute l'information sur les projets des décideurs (qu'ils soient politiques, économiques, professionnels).
- Aujourd'hui, le citoyen est toujours le dernier averti de ce qui va se passer sur son territoire, ex. lors des élections de 2014 un examen attentif a été fait des professions de foi des candidats. Aucun ne parlait de développement de l'éolien industriel sur le territoire, ni même de la possibilité d'implantation d'un mât de mesure. Peu après les élections, des projets éoliens ont été mis en place dans de très nombreux villages, les citoyens n'ont appris l'existence de ces projets qu'en dernier, et certains conseillers municipaux eux-mêmes ignoraient tout des décisions prise par leur maire dans le plus grand secret.
- Pire, Lorsqu'une commune ou communauté de communes prend une décision, la plupart du temps elle communique à minima, voire pas du tout. De nombreux comptes-rendus de réunions mentionnent la note : confidentialité, ne pas communiquer...
- ce qu'on nomme « ateliers de concertation » dans le cadre de la nouvelle « autorisation environnementale » ne sont que des parodies de discussion, la concertation se résumant à un exposé de décisions prises en amont lorsque tout est déjà négocié.
- Pire, il a été observé lors de telles réunions de concertation que le maire et ses conseillers municipaux s'étaient déjà réunis juste avant la pseudo-concertation avec le public.
- il n'y a pas de transparence sur les montages financiers. Il ressort du débat l'impression d'un grand manque d'honnêteté qui brise l'image de confiance que peuvent avoir les citoyens en leurs élus.
- Certains évoquent en outre des manœuvres malhonnêtes pour convaincre : dessous de table, propositions de participation au financement d'autres projets municipaux. Bref, un manque de clarté complet.
- les citoyens non seulement ne sont pas informés mais en plus ils sont trompés. Trompés sur les projets, trompés sur les conséquences, trompés sur la clarté des décisions.
- En outre, l'empilage de structures administratives pour obtenir des informations fausse le débat et noie l'information.
- si les citoyens finissent par ne plus avoir envie de participer (on le voit au nombre de présents dans les réunions) c'est qu'ils sont désabusés, ils ont perdu toute confiance en leurs élus.
- Ceci ne se produit pas qu'à l'échelon local mais aussi national : les élus nationaux parlent de « transition énergétique » alors qu'il s'agit tout au plus de « développement » énergétique. Il ressort du débat que c'est la finance qui mène la politique de développement énergétique.
- sous prétexte de faire intervenir le soi-disant « intérêt supérieur », on impose à des populations des projets qui se révéleront à terme des impostures écologiques.
- La transition n'existe pas, par contre il y a bien accumulation des moyens de production. Les participants évoquent également le problème de l'exploitation des terres rares et autres minerais qui font la base du développement énergétique mais qui ne constituent en rien une transition puisque l'exploitation de ces terres rares se révèle ni écologique ni sociale. Les participants au débat insistent sur le fait que c'est le profit à tout prix des grandes entreprises qui régit le développement énergétique.
- il faudrait que chacun remette en cause son mode de consommation.
- Des initiatives, d'autres modes de consommation, de production, de société voient le jour mais les pouvoirs publics opposent toujours à ces initiatives citoyennes « l'Etat de droit ».
- les participants souhaitent qu'une réelle égalité des territoires s'opère et que les territoires ruraux ne soient pas que les fournisseurs des centres urbains (fournisseurs d'énergie entre autres).

## Parmi les actions à mener :

- prendre en compte à leur juste valeur les avis, expertises et savoir-faire des citoyens, sans cantonner ceux-ci dans un rôle seulement consultatif.
- faire connaître l'ensemble du financement des projets dès la 1<sup>ère</sup> information ainsi que, de manière claire et rigoureuse, les retombées financières pour les particuliers et pour les structures publiques (communes, com-com, conseil départemental, conseil régional), ainsi que l'utilisation attendue de ces retombées.
- informer les citoyens de l'avancée des études et travaux tout au long de la mise en place d'un projet.
- mettre les citoyens en mesure d'exiger la vérification des informations par des organismes indépendants.
- bénéficier de toutes les informations dès le début d'un projet pour être partie prenante des décisions.
- demander aux communes (ou regroupements de communes) de jouer franc-jeu et d'annoncer leurs projets de développement éolien de manière claire et directe.

## 8. Mettre les citoyens en mesure de participer sciemment et effectivement aux choix énergétiques dans leurs territoires.

CHOISIR/ filières et objectifs

*Objectif : l'expression citoyenne étant l'une des composantes du lien social dans une société démocratique, promouvoir la connaissance et la participation effective des citoyens aux processus de choix des filières et des objectifs associés pour faire réussir la transition.*

Arguments :

- on a un fantôme de choix ! C'est pour cette raison que le rôle des associations est très important, afin qu'elles expriment leur propres choix sur le territoire où elles vivent.
- L'Etat doit cesser d'avoir des projets non concertés avec les citoyens. A force de ne plus écouter les citoyens ceux-ci se tourneront vers des actions plus visibles et se radicaliseront. La colère peut engendrer des actions violentes.
- la banalisation du mensonge, la pseudo neutralité des commissaires-enquêteurs, la multiplication des projets inutiles, la criminalisation des actions citoyennes par les gouvernants relayés par les médias ou les réseaux sociaux faussent la notion de démocratie.
- Au final, peu importe la filière, la gestion des projets est toujours la même et les citoyens sont toujours écartés des débats.
- la transition énergétique n'est pensée actuellement que pour gagner de l'argent, pas pour repenser un autre mode de fonctionnement face au changement climatique.
- Le système de production d'énergie n'a été pensé que de façon mondiale : permettre aux citoyens d'être autonome n'est pas dans les objectifs de l'Etat et des grandes entreprises productrices d'énergie. Il s'agit d'un processus de domination géopolitique.

Parmi les actions à mener :

- Une ouverture s'opère en donnant la possibilité aux citoyens d'avoir eux-mêmes des initiatives de production d'énergie (photovoltaïque, hydraulique...), sur un mode coopératif, avec le soutien effectif et stable des autorités publiques.
- Il faudra distinguer clairement les projets coopératifs des projet à «financement participatifs» qui en sont une parodie trompeuse. En effet, impliquer des personnes dans le financement – toujours très partiel - d'un projet éolien par exemple n'est qu'une manière à peine dissimulée de leur faire accepter le projet.
- On rappellera aux fournisseurs (Enercoop, Total, Suez ...) les règles de la publicité honnête : en effet, ils jouent sur l'ambiguïté et trompent leurs clients lorsqu'ils leur font croire qu'ils leur fournissent de l'électricité verte », alors que ces consommateurs achètent (et plus chère) la même électricité que tout le monde, dans la mesure où il n'existe qu'un seul réseau de distribution d'électricité. Les arguments en faveur de la transition énergétique ne doivent pas être dévoyés.

## 9. Mettre les citoyens en mesure de participer effectivement aux processus de décision

GOUVERNER/ accompagner la transition

*Objectif : l'expression citoyenne étant l'une des composantes du lien social dans une société démocratique, promouvoir la participation effective des citoyens aux processus de décision pour faire réussir la transition.*

Arguments :

- pour les participants à cet atelier, quand on parle de concertation il s'agit d'un semblant de démocratie. On veut donner l'impression aux citoyens qu'ils participent parce qu'ils peuvent échanger sur des problématiques qui les concernent. On prétend que leurs avis seront entendus mais est-ce réellement ce qui se passe ?
- Les enquêtes publiques ne sont que des parodies de démocratie (avis des citoyens pas pris en compte, aucun retour des avis exprimés, commissaires-enquêteurs manquant complètement de neutralité etc.). Il convient de sanctionner les manquements mais aussi, plus généralement, de remplacer les modalités actuelles de l'enquête par une enquête plus authentique assortie d'un contrôle rigoureux.
- de nombreux exemples montrent que même lorsqu'ils sont en position de proposition les citoyens sont à peine écoutés voire pas du tout.
- Il est dénoncé le poids du lobbying de l'éolien industriel dans la politique énergétique de la France.

- la banalisation du mensonge, la pseudo neutralité des commissaires-enquêteurs, la multiplication des projets inutiles, la criminalisation par les gouvernants relayés par les médias ou les réseaux sociaux des actions citoyennes faussent la notion de démocratie.
- Au final, la gestion des projets est toujours la même et les citoyens sont toujours écartés des débats.

Parmi les actions à mener :

- en ce qui concerne les enquêtes publiques :
  - prendre des sanctions lors du constat de toute irrégularité émanant de la part d'un ou plusieurs commissaires-enquêteurs, et invalider le résultat issu de cette enquête.
  - supprimer l'enquête dans sa configuration présente et la remplacer par une véritable enquête assortie d'un contrôle rigoureux de sa mise en œuvre.
- en ce qui concerne les projets dits « participatifs », faisant appel à des mécanismes financiers particuliers, non coopératifs, faire réaliser une enquête assortie de recommandations par une autorité légitime telle que la Cour des Comptes ou la Direction de la Concurrence.

**Autres avis ou propositions recueillis hors atelier 3 portant sur les avis 7 à 9 ci-dessus :**

- Daniel Vialelle, Président du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, évoque les principes généraux relatifs à l'énergie dans la Charte du Parc. Il rappelle le plafond de 300 éoliennes et la hauteur maximum de 125 m dans le Parc.

*Une question est posée en retour, sans réponse à ce stade : qu'en sera-t-il lors du renouvellement de la Charte en 2027, le plafond tant en nombre qu'en hauteur ne sera-t-il pas revu à la hausse, ce qui interrogerait alors sur la rigueur morale des élus ?*

- Bernard Gilabert, Conseiller Régional représentant officiellement la présidente de la Région, évoque la transition énergétique au sens large puis le scénario énergétique de la Région. Il précise alors que la présidence de la Région est prête à rencontrer TNE/OE pour discuter des propositions du Collectif.

*Une intervention en retour évoque les différents RV manqués avec la présidence, tout en se félicitant de ce prochain RV avec les responsables et des perspectives qu'ouvre celui-ci.*

- Carole Joly, de l'association Plateau survolté (Aveyron), rappelle que le financement participatif n'est généralement qu'un effet de communication pour l'opérateur et les élus, ce financement ne concernant en réalité que l'installation du mât de mesure ou une étude préliminaire. Autrement dit, c'est une façon de gagner (« d'acheter ») l'accord d'une partie des habitants.

*La salle approuve cette intervention, étant rappelé que les prises de participation par des collectivités n'ont généralement pas pour assiette le maigre capital de la société réputée exploiter le parc, mais intègrent le coût total des investissements consentis (études, mât de mesure, investissement en matériels et travaux de montage), ce qui est hors de prix pour toute collectivité.*

## **10. Eviter toute implantation d'énergies renouvelables dans des zones sensibles :**

- **classées Natura 2000 ou ZPS**
- **en covisibilité avec des sites classés Grands Sites de France, Grands Sites d'Occitanie, ou Unesco - patrimoine mondial de l'humanité**
- **reconnues pour leur biodiversité exceptionnelle (domaines vitaux pour l'avifaune ou les chiroptères).**

**AGIR**

Objectif : répondre à l'objectif durable « biodiversité – cause nationale » ainsi qu'à l'objectif de développement de l'attractivité des territoires ruraux.

Arguments :

- en matière de zones classées, la législation encadre mais n'interdit pas. Des avis réalistes sont souvent émis par les services, mais ces avis ne lient pas l'autorité décisionnaire.
- les études d'impact sur lesquelles s'appuient les décisions s'avèrent parfois superficielles, voire n'anticipent pas suffisamment les évolutions naturelles des espèces, menant à des décisions incohérentes. Les décisions assises sur des études superficielles engendrent des décisions complémentaires d'arrêt d'installations autorisées antérieurement, exemple de Lapanouse-de-Cernon sur le Larzac (Aveyron), arrêté préfectoral complémentaire 30 janvier 2018.

- les avis des plus hautes autorités en matière environnementale tels que le Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPV) sont souvent ignorés, tels les deux avis donnés par ce dernier pour les projets éoliens de Brusque-La Baraque et Arnac-sur-Dourdou (Aveyron) le 22 novembre 2017. « ... ne pas nuire à l'état de conservation favorable des espèces protégées dans leur aire de répartition, ce qui est déjà gravement mis en péril par la pression éolienne existante dans le secteur considéré. »
- les études d'impact ne prennent généralement pas en compte les impacts cumulés des projets, tant en matière de paysages que pour les espèces protégées. « Les effets cumulés liés à la forte pression éolienne sont sous-estimés alors qu'ils sont rédhibitoires dans (cette) zone à forts enjeux d'habitats et d'espèces patrimoniales. La sur-densification des parcs éoliens conduit à une fragmentation importante du milieu pour les espèces volantes, une réduction des domaines vitaux (aigle royal notamment) et une augmentation des risques de collision incompatibles avec le maintien des espèces dans un état de conservation favorable » (extrait avis CNPN précités).
- Les études d'impact présentent souvent des défauts techniques dans l'estimation des enjeux. Référence : avis CNPN précités.

Parmi les actions à mener :

- rendre les bureaux d'études assurant les études préalables de toutes natures (études d'impact notamment) indépendants des opérateurs, les désigner à partir d'une liste officielle établie de telle sorte que soit garantie leur connaissance du pays et la qualité de leur prestation.
- remettre, sur demande formelle, aux associations de protection de l'environnement ayant un intérêt à agir, les études d'impact complètes y compris les bases de données brutes et non pas seulement les rapports.

## **11. Renforcer les pouvoirs de police administrative des services de l'Etat :**

**GOUVERNER**

*Objectif : renforcer ou retrouver la confiance envers l'Etat, rempart nécessaire*

Arguments :

- La qualité des suivis et des contrôles, en phase d'exploitation, n'est généralement pas à la hauteur des prescriptions publiques, que celles-ci résultent d'un décret ou d'un arrêté ministériel ou qu'elles soient spécifiquement attachées au permis de construire.
- Les services de l'Etat se disent débordés, non en mesure d'exercer les contrôles et les suivis intégrés dans les prescriptions attachées aux autorisations : protection de la biodiversité, suivis ornithologiques, contrôles acoustiques, opérations de bridage etc.
- De nombreux errements témoignent, sinon du manque de moyens humains dans les services, du moins d'un manque d'effectivité de ces suivis, tant à l'occasion des travaux de montage qu'en matière de suivis en phase d'exploitation. Exemples : en Aveyron Lavernhe (2017), Crassous (2018), Arques et Ségur (2018), en Lozère Lou Paou II (2017-2018).
- Les agents de l'Etat à des niveaux de responsabilité élevés reçoivent des objectifs quantitatifs qui ne sont pas publiés mais dont la réalisation effective emporte avancement et primes.
- Les cas se multiplient de collusions constatées entre les services de l'Etat et les opérateurs à l'occasion des chantiers de construction des projets notamment, où par exemple des prescriptions attachées au permis de construire sont oubliées voire font l'objet de dérogations non portées à la connaissance du public, cf. exemple de Bourliège dans l'Aude (2017) ou exemples précités en Aveyron ou en Lozère.
- Les victimes de l'éolien ne sont pas considérées ni indemnisées comme il convient, par référence notamment à l'avis rendu par l'Académie de Médecine le 9 mai 2017.

Parmi les actions à mener :

- organiser avec les associations locales de protection de l'environnement et sur le terrain des revues régulières de projets, chantiers et conditions d'exploitation des parcs.
- faire expertiser dans leur totalité les impacts des EnR : fondations, terrassements, ouverture de pistes et réseaux enterrés.
- renforcer les protocoles de suivi, et rendre les bureaux d'études assurant les contrôles et les suivis techniques et réglementaires indépendants des opérateurs.
- Etablir une liste officielle afin que soit garantie leur connaissance du pays et la qualité de leur prestation.

- supprimer la dérogation à l'émergence sonore de l'éolien par rapport aux règles ICPE.
- désigner dans chaque département un interlocuteur pour les associations et les citoyens qui soit spécifiquement en charge de gérer les alertes reçues de ces derniers.
- créer un processus de prise en charge des victimes d'EnR, intégrant un mécanisme inspiré des conventions Aeras.

## 12. Repenser les fondements de la séquence Eviter-Réduire-Compenser (E-R-C), au vu des résultats connus quant à l'évolution recensée des espèces protégées et à titre intérimaire, améliorer les conditions d'application de la séquence E-R-C

AGIR et GOUVERNER

*Objectif : défendre la biodiversité - grande cause nationale*

Arguments :

- *Les pouvoirs publics sont plus que jamais responsables de la biodiversité et du respect de la diversité de nos paysages ... nous les naturalistes nous devons défendre la biodiversité dans un moment où certaines espèces se cassent la figure. Dans ces conditions nous n'accepterons plus le « éviter-réduire-compenser », vous devez désormais travailler sérieusement sur le « éviter ».* (propos tenus par un responsable de la LPO lors du Forum Occitanie 2040 le 2 octobre 2017)
- Il existe une insuffisante maîtrise des principes de la compensation tant du côté des opérateurs que de celui des services instructeurs, qui ne disposent pas toujours des moyens permettant le contrôle effectif des mesures compensatoires, tant en phase de conception qu'en phase de mise en œuvre.
- Les dérogations accordées ne doivent pas nuire au maintien de l'état de conservation favorable des espèces protégées dans leur aire de répartition, notamment lorsque celui-ci est déjà gravement mis en péril par la pression éolienne existante dans le secteur proche des projets.

Deux exemples, extraits des avis CNPN 22 novembre 2017 précités :

- Avifaune et chiroptères : « Les pressions d'inventaire relevées dans les dossiers sont souvent insuffisantes pour évaluer l'activité des chiroptères sur les sites, en particulier les pics ponctuels lors des périodes de migration ... des suivis continus sur de longues périodes (plusieurs mois et saisons) sont attendus ... Les conditions de bridage préventif proposées sont inadaptées, et un bridage conservatif serait d'arrêter le fonctionnement en cas de vent < 9 m/s, sur toute la nuit ... il manque un dispositif d'effarouchement de type SafeWind ou meilleure solution existante au moment de la construction, au vu des enjeux liés aux rapaces ». Etc.
- Flore : « La mesure de compensation MC 1 consiste à une transplantation de pieds de 4 espèces protégées de plantes. Les mesures de translocation étant coûteuses et très aléatoires, cette mesure est à reconsidérer (privilégier des mesures de restauration ...) ou à reclasser comme mesure d'accompagnement. La mesure MC2 consiste à replanter des boisements, avec un décalage temporel très important (20-30 ans) par rapport aux impacts à compenser, elle devrait s'accompagner d'un effort supplémentaire ... avec la constitution d'îlots de sénescence (et non de vieillissement) sur des surfaces supérieures à 3 ha.» Etc.

Parmi les actions à mener :

- remettre officiellement en cause la pertinence de la séquence E-R-C, devenue source d'un désordre croissant dans les équilibres naturels.
- A titre provisoire, privilégier la composante **Eviter** dès l'amont de tout projet, afin de préserver les zones à enjeux de biodiversité forts (eau, flore, avifaune), notamment sur la base de plans territoriaux établis à l'issue d'une évaluation contradictoire, et intégrer celle-ci dans la future évaluation environnementale appelée à faire partie du SRADDET.
- prendre en compte les riverains des projets, qui font partie de la biodiversité.
- former les publics concernés à la compréhension de la séquence ERC.
- renoncer au projet de multiplication de l'éolien terrestre, que ce soit par 5 ou par moins que 5, en ce qu'il est incompatible avec les principes évoqués par le CNPN le 22 novembre 2017. Renoncer, parallèlement, aux logiques croissantes de monter la hauteur des projets éoliens.
- sanctionner les promesses non tenues, après mesure contradictoire.
- renforcer la qualité et le nombre des suivis de mortalité.
- les enjeux techniques et économiques de la politique énergétique ne doivent pas faire négliger la question des impacts environnementaux des aménagements nécessaires (installations de production, infrastructures de transport...).



- créer une obligation pour toute collectivité publique en charge directe ou indirecte de questions en lien avec l'énergie de prendre en compte de manière motivée les programmes qui lui sont proposés dans le cadre de la convention d'Aarhus.
- lors des enquêtes publiques, demander au commissaire-enquêteur de nourrir la dimension socio-économique de son rapport, accorder aux associations de protection de l'environnement et aux citoyens une capacité à faire valoir des informations ne figurant pas dans le dossier, faire figurer dans le rapport final les interventions et les réponses qui leur sont faites, et demander au commissaire-enquêteur de répondre par écrit aux avis exprimés.

## **15. Consolider et unifier le cadre juridique de l'aménagement du territoire en matière énergétique et, par suite, des plans d'urbanismes qui en résultent**

AGIR

*Objectif : clarifier les règles du jeu en matière d'urbanisme industriel, et intégrer dans le système décisionnel les acteurs oubliés*

### Arguments :

- Les EnR exigent de plus en plus d'espaces naturels et agricoles, terrestres ou maritimes.
- A fortiori dans un contexte de mitage encouragé par les pouvoirs publics.
- L'empilement tel qu'envisagé des textes (Loi NoTRE, projet de loi ELAN, SRADDET et schémas concourants à celui-ci, PCAET et plans en résultant en matière d'urbanisme) dans des limites de temps réduites fait courir un risque de « grand n'importe quoi » ou le risque de décisions d'urbanisme prises sous influence.
- Un acteur majeur a été oublié : le conseil départemental, cependant concerné au titre de l'attractivité des territoires et du tourisme.
- Le transfert de la compétence « urbanisme » aux EPCI éloigne l' élu local (conseiller municipal) et le citoyen de l'instance de prise de décision.
- Les premiers concernés - riverains des projets potentiels, des êtres humains pourtant - sont la dernière roue de la charrette.
- Concernant les biens sectionaux dans les communes (intervention Marie-Hélène Legrand, association AFASC du Tarn), biens appartenant à une communauté d'habitants de la commune (tel ou tel hameau par ex.), la municipalité n'a pas le droit de conclure un bail emphytéotique sans avoir préalablement opéré le rachat de la parcelle concernée, après accord de 50% minimum des détenteurs.

### Parmi les actions à mener :

- Assurer le retour des éoliennes dans les dispositions réglementaires de l'urbanisme, avec une attention particulière à la prise en compte des biens sectionaux ou communaux.
- soumettre les EnR au respect de la procédure des permis de construire et non plus seulement aux règles ICPE.
- soumettre les EnR au respect de la Loi Montagne et de la loi Littoral au sens de l'urbanisme. Faire jouer l'application de l'article L-129-9 de la loi Montagne « préservation des espaces, paysages et milieux du patrimoine montagnard », dispositif réglementaire fondant les recours citoyens.
- créer des règles de concertation qui ne soient pas un simulacre, telles que des systèmes de double décision (EPCI et communes en avis conforme), ou encore des systèmes de votation.
- intégrer le conseil départemental dans la prise de décision.
- créer des règles d'information authentique des riverains des projets.
- concernant les sectionaux de commune, obtenir la libre consultation des cadastres (notamment le cadastre Napoléonien), ainsi que des archives communales et départementales.



## 16. Renforcer la capacité des citoyens à agir, face à une dérégulation massive et croissante :

AGIR

Objectif : sécuriser les citoyens

Arguments :

- l'objectif de la PPE est de décarboner l'énergie et non pas seulement l'électricité, décarbonée à 95%. Or, les subventions publiques sont aujourd'hui fléchées à 80% sur la production des EnR au lieu de l'être sur le sujet pour lequel elles auraient le plus d'effet sur la réduction des GES : les économies d'énergies. L'on retrouve ce paradoxe au niveau régional, avec un déséquilibre frappant dans les moyens dévolus entre les priorités « sobriété énergétique » et « développement des EnR ».
- l'éolien industriel non seulement ne concourt pas à l'objectif de réduction des gaz à effet de serre, mais il crée des nuisances aux populations riveraines tout en nuisant à la biodiversité. Pourtant, autre paradoxe, il est le principal bénéficiaire des aides publiques.
- les citoyens, victimes d'un mitage éolien créé en logique « diviser pour régner », ne sont pas assez conscients de ce que chaque association porte des questions plus larges que son seul intérêt.
- dialogue avec un commissaire-enquêteur participant, Jean-Louis Deljarry, qui précise notamment le rôle des commissaires enquêteurs et leur formation permanente. Sont alors évoqués la place trop tardive de l'enquête publique dans le processus, le peu d'information des citoyens sur le dossier, et l'absence de réponses à leurs questionnements ou avis.
- la concertation sur les PCAET n'est pas organisée.

Parmi les actions à mener :

- affecter prioritairement les moyens d'accompagnement public sur les actions concourant à économiser les énergies.
- développer la production d'énergie citoyenne, et réduire la distance entre production et consommation (circuits courts).
- instaurer un moratoire sur l'éolien industriel.
- assurer une remontée systématique des situations, expériences et dossiers en cours pour une meilleure défense des intérêts des requérants.  
Réfléchir en termes de stratégie nationale et européenne à long terme, suivre les jurisprudences, travailler en collaboration avec les fédérations nationales qui déposent des plaintes régulièrement devant la commission européenne.
- organiser une réunion publique systématiquement avant le début de l'enquête publique, et mettre le commissaire-enquêteur en mesure d'accéder à l'avis de la CDNPS (commission départementale de la nature, des paysages et des sites, afin qu'il ait en sa possession l'ensemble du dossier.
- clarifier et uniformiser les règles du jeu en matière d'accès aux documents administratifs et au contenu complet des dossiers.
- organiser, à l'occasion des procédures PCAET, et SCoT ou PLUI, une véritable concertation avec les citoyens.

**Autres avis ou propositions recueillis hors atelier 4 portant sur les avis 14 à 16 ci-dessus :**

- Marie-Hélène Legrand (association AFASC, du Tarn) est revenue en plénière sur la problématique des biens sectionaux dans les communes.  
Ces biens appartenant à une communauté d'habitants de la commune (tel ou tel hameau par ex.), la municipalité n'a pas le droit de conclure un bail emphytéotique sans avoir préalablement opéré le rachat de la parcelle concernée après accord de 50% minimum des détenteurs.

*Un débat a lieu sur ce point, dont les associations doivent être conscientes car dans certains cas des victoires substantielles ont été acquises, bien que la consultation des cadastres (notamment le cadastre napoléonien), des archives communales et départementales soit parfois difficile.*

- un participant évoque, à propos de l'avis 11, la nécessité d'établir et de garantir une véritable indépendance de l'autorité environnementale, afin de garantir l'équité et une réelle qualité environnementale des décisions prises par l'autorité décisionnaire.

Il précise que l'énergie est inséparable des préoccupations environnementales, or la mission dévolue aux MRAE se limite à rendre des avis sur des plans et programmes ponctuels, ou projets, sans vision d'ensemble sur les territoires impactés et sans prise en compte officielle du facteur humain, dans toutes ses dimensions (santé, eau potable, harmonie sociale ...).

Les MRAE ne pouvant ignorer les objectifs quantitatifs, elles sont plus préoccupées d'atténuer ou compenser les impacts de certaines EnR que de les éviter, ce qui mène à des décisions boiteuses cf. les éoliennes du Larzac en pleine zone Unesco, désormais arrêtées en période diurne.

*Il conviendrait donc :*

- o *d'éloigner l'autorité environnementale du champ des objectifs quantitatifs, par exemple en l'érigeant en « structure de mission » rattachée au 1<sup>er</sup> Ministre, et de lui donner les moyens humains d'exercer une véritable police environnementale.*
- o *d'élargir la mission des MRAE aux dimensions humaines et sociales (environnement au sens large), en ne la cantonnant pas à l'émission d'avis ponctuels sur des projets ou programmes.*
- o *la question se pose pour plusieurs citoyens, face à des actes manifestement illégaux menés par la puissance publique, d'un devoir de mener des actes de désobéissance civile.*

*(Silence réfléchi de la salle).*

### **Autres propositions ou avis recueillis, auxquels il sera dans la mesure du possible répondu par des réponses en dehors du présent compte-rendu :**

- M. Dufay, historien (Mazamet - Tarn) : Le développement des EnR n'obéit-il pas à une logique technique de croissance indéfinie ? Ne devrait-on pas s'interroger sur les solutions pour parvenir à une décroissance progressive des besoins, évolution difficile mais justifiée ?
- M. Malali (Hérépian - Hérault) : Le débat public sur la PPE n'a-t-il pas pour but de montrer que la consultation citoyenne a eu lieu et que l'on a ainsi résolu la question de son acceptabilité sociale ?
- Mme Schute, agricultrice (Corbières - Aude) : Les éoliennes et les infrastructures d'accompagnement (transformateurs, réseaux enterrés) bouleversent nos territoires. C'est un sacrifice important qui nous est imposé sans préavis et qui nous oppose localement. Nous n'avons pas la garantie de protection des sites Natura 2000 ni du Parc naturel régional, ni que cela évitera les problèmes du nucléaire et de ses déchets. Nous demandons des moyens pour trouver localement des alternatives énergétiques.
- M. Fockaert, logisticien (Fontrieu - Tarn) : Quelle est la norme applicable aux études acoustiques pour les nuisances sonores des éoliennes : NFS 31010 ou projet NFS31-114 ? Les DREAL sont-elles au courant ? Quelle norme fait foi ?
- Jean Marty, agriculteur retraité (Vezins de Lézou - Aveyron) : Le bois énergie est une EnR à condition :
  - . respecter la croissance des arbres, réglementer l'égale des haies, et replanter,
  - . interdire de brûler les bois d'égale et organiser leur collecte rémunérée et leur transformation.
- Mme Taillandier, retraitée (Bourigeole - Aude) : Il faut inverser la proportion actuelle des financements publics : 80% pour les EnR contre 20% seulement pour les économies et l'efficacité énergétique. Ces dernières représentent la priorité la plus pertinente pour réduire l'impact des activités humaines sur le changement climatique. Quant aux EnR il faudrait les définir mieux que par « énergies non fossiles » et ouvrir un vrai débat sur leurs performances respectives, leurs mérites (environnementaux, sociaux, économiques) en consultant directement les populations concernées, plus rurales qu'urbaines ! »
- M. Rudy, chauffeur-livreur (Sales - Tarn) : Face au pouvoir des grands intérêts économiques, a-t-on d'autre choix que la radicalisation ? Peut-on le comprendre ?

- Morvan Le Berre, avocat (Bruxelles - Belgique) : Le "débat public" est une occasion pour les citoyens d'accéder à l'information et le point de départ de leur implication continue dans la politique énergétique à l'avenir, par opposition à une consultation ponctuelle vouée à être close le 30 juin 2018.

A la suite des débats, TNE pourrait aller plus loin et prendre date en prenant l'initiative d'une nouvelle réunion (annuelle?) calquée sur les règles du débat public, afin d'informer le public sur les progrès du dialogue programmatique régional (REPOS vs REPÛSTA).

- Morvan Le Berre, avocat (Bruxelles - Belgique) : M Bernard Gilabert, conseiller régional, lors de la séance plénière a étonnamment affirmé que "la Région ne finance pas l'éolien industriel".

Si la Région n'est pas en mesure de tenir compte du fait que ses citoyens sont également les redevables de la CSPE (c'est à dire du financement de l'éolien industriel), une nouvelle distinction pourrait utilement être mise en avant :

- o d'une part les énergies renouvelables qui rapportent aux habitants de la Région (géothermie, biomasse, bois, et par extension les investissements visant à la réduction de la consommation et à la performance des bâtiments) ;
- o d'autre part les énergies renouvelables qui coûtent aux habitants de la Région (éolien, solaire et tout autre régime subventionné) ;
- o au milieu les projets collectifs locaux (hydraulique au fil de l'eau, modernisation de barrages existants) qui "coûtent mais rapportent".
- o Cette distinction, déjà présente de fait dans REPÛSTA, complèterait de manière concrète le classement des différentes énergies renouvelables entre sources intermittentes et sources pilotables. Elle amène à une question : "Région à énergie positive, mais pour qui?"

## 4/ Evaluation de la portée et des résultats de l'évènement

Le travail en ateliers thématiques a permis d'échanger et de construire des arguments nombreux et complémentaires, grâce à la grande diversité des expériences et des compétences des participants.

Un grand nombre des participants a pu s'informer sur les enjeux de la PPE, tant les 120 participants aux ateliers que les près de 350 personnes réunies en débat public grâce à la restitution des travaux des ateliers et aux diverses contributions orales ou écrites.

A l'issue de cet évènement, un des rares débats publics menés par la société civile, les participants

- ont mieux perçu la diversité des réponses possibles en matière de transition énergétique, qui vont bien au-delà du seul développement des énergies renouvelables, transition qui doit être environnementale et sociale autant qu'énergétique ;
- ont mesuré l'importance du volet économie d'énergie et efficacité énergétique dont ils pensent pouvoir être acteurs pour peu qu'ils trouvent un soutien et des accompagnements appropriés de la part de l'autorité publique ;
- ont pris conscience de la complexité des questions liées à la transition énergétique et en particulier les effets de cette transition sur leurs conditions de vie et sur leur environnement ;
- ont été sensibilisés aux enjeux économiques de la PPE, en souhaitant que les territoires puissent en être directement bénéficiaires.

Enfin, de nombreux participants qui, dans leurs secteurs, ont subi les effets d'une implantation d'éoliennes massive et imposée, ont compris qu'il existe des alternatives plus respectueuses de la vie des territoires et des riverains, et qu'ils peuvent œuvrer localement pour leur réalisation.

## Messages envoyés par les participants

### Au gouvernement dans le cadre de l'élaboration de la PPE :

- Plus de rigueur et de cohérence dans les choix, en donnant une réelle priorité aux économies d'énergie, en freinant la course à la production et en supprimant les aides exorbitantes à certaines EnR réputées matures, l'éolien en particulier.
- Plus de responsabilités effectives au niveau des territoires avec un soutien effectif et stable de l'autorité publique, et sans chantage aux subventions.
- Meilleure prise en compte de la dimension sociale et humaine : la transition énergétique ne réussira qu'avec la participation active et reconnue des citoyens.
- Plus grand respect des questions environnementales : la transition énergétique doit être compatible avec la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages devenue grande cause nationale.

### Aux autorités régionales :

- confrontons nos idées et propositions, ouvrons-nous à une démarche incluant non seulement une approche technique alternative, mais également une approche sociale et environnementale conséquente, nouons un véritable partenariat entre les décideurs régionaux et les citoyens.

### Aux élus locaux :

- approprions-nous collectivement les enjeux et les bénéfices de la transition énergétique, construisons des projets adaptés au développement de l'attractivité de nos territoires avec la participation active des citoyens.

## 5/ Espace complémentaire d'expression

### En conclusion de cette initiative citoyenne :

1. Il nous paraît fondamental que s'instaurent dans l'esprit du débat public de **nouvelles relations entre les citoyens et les institutions, particulièrement dans le domaine de la transition énergétique**, tant en raison de son impact sur la vie quotidienne et sur l'avenir, que sur la nécessaire participation citoyenne pour sa réussite. Nous souhaitons que ce nouveau modèle de co-construction entre citoyens et institutions puisse s'expérimenter en Occitanie avec les autorités régionales, assorti d'un suivi au plan national.
2. Il nous paraît tout aussi important qu'un suivi de la déclinaison de la PPE au niveau national, régional et local puisse être réalisé selon le même modèle participatif, permettant notamment **une évaluation périodique d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux**.
3. Enfin, cette initiative portée par un collectif régional d'associations locales, riche de la diversité de leurs membres, a permis de se pencher sur les différents aspects minimisés ou carrément oubliés par le maître d'ouvrage de la PPE, en particulier les effets sur l'environnement (en dehors du bilan carbone) et les conséquences sociales (coûts directs et indirects, participation citoyenne, solidarité et cohésion sociale...) des aménagements prévus pour la transition énergétique.

La réinsertion de ces aspects minimisés ou oubliés fait partie des raisons pour lesquelles il nous paraît nécessaire **que ce débat public ne soit pas définitivement clos au 30 juin 2018**. Le prolongement de ce débat est nécessaire, sous une acceptation plus large et sous une forme relevant de la responsabilité politique du gouvernement.